

À propos de charbon de bois

Autor(en): **Péclard, André**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse**

Band (Jahr): **87 (1936)**

Heft 12

PDF erstellt am: **18.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-784561>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

soit en mains de la concurrence. Hâtons-nous donc partout, nous tous qui avons à nous occuper de nos bois, à n'importe quel titre. Hâtons-nous et n'ayons de cesse avant que le terrain perdu soit reconquis.

F. Aubert.

A propos de charbon de bois.

Il existe quelque part, dans les montagnes de Baulmes, une fontaine aux eaux claires, fraîches et pures. Cette fontaine s'appelle la « fontaine aux ânes ». A quelques pas de celle-ci, se trouvent les vestiges d'un vieux chemin, le « chemin aux ânes ».

Ce chemin, dont on peut suivre les traces ici et là, conduisait, au temps de nos arrière-grands-pères, des mines de fer situées entre la forêt de la Limasse et le hameau de l'Auberson, jusqu'au bas du pâturage de la Jougneaz. Là, à quelques mètres du mur de France, s'élevaient des hauts-fourneaux dans lesquels le minerai était fondu et coulé. Le minerai était transporté à dos d'ânes; de là les noms donnés à la fontaine et au chemin.

Dans la salle de la municipalité de Baulmes se trouve une plaque de cheminée, autrefois au chalet de la Limasse, laquelle constitue le dernier vestige probable du fer de la *Jougneaz*. Cette plaque porte la date de 1781.

Il est bon et réconfortant de s'échapper parfois des occupations qui nous absorbent, de laisser planer son esprit dans les temps anciens et d'essayer de se représenter l'activité de ceux qui nous ont précédés dans notre champ de travail. On se prend alors à regretter notre époque moderne, où tout est standardisé et marche à la machine.

En 1781, il y avait à l'Auberson des mines de fer et des hauts-fourneaux à la Jougneaz. Des ânes transportaient le minerai. C'était le temps de la guerre en dentelles et des belles marquises. Dans les forêts de Baulmes, il y avait encore des loups et des ours... il y avait même des charbonniers.

En effet, dans toutes les forêts de Baulmes, la trace du labeur de ces charbonniers d'autrefois est encore parfaitement visible, et nos charbonniers actuels savent parfaitement retrouver l'emplacement des meules de ces temps reculés, où ils trouvent de véritables et profitables mines de terre, précieuse pour la confection de leurs propres charbonnières.

Si, aujourd'hui, l'activité des métallurgistes, et très probablement aussi celle des verriers, ainsi que des charbonniers, dans les forêts de Baulmes d'autrefois, est restée probante par les traces que l'on peut encore voir, il faut avouer que l'activité elle-même de ceux qui ont laissé ces vestiges, a disparu de la région. Au commencement de notre siècle, il n'y avait plus, dans nos forêts, ni métallurgistes, ni verriers, ni charbonniers. Les souvenirs du passé semblaient s'être cristallisés, comme l'histoire, et le passé lui-même avoir vécu.

Il y a quelques années, brusquement, ce passé que l'on croyait mort s'est réveillé et, en partie, tout au moins, perpétue les traditions d'autrefois. Si, les fouilles qui ont été entreprises, à l'Auberson, pour retrouver l'emplacement des anciennes mines de fer, n'ont pas donné de résultats, par contre, depuis 1926, on recommence à Baulmes à *fabriquer du charbon avec plein succès*.

La commune de *Baulmes* possède plusieurs divisions qui s'étalent sur les pentes raides et rocailleuses, situées entre les routes des Crébillons et de Prayël, d'une part, et les roches du Mont de Baulmes, d'autre part. Toute exploitation dans ces peuplements, vu l'éloignement et l'état des lieux, y est difficile et onéreuse. Il y a quelque cinquante ans, cette forêt, connue loin à la ronde sous le nom de *forêt de Bataillard*, était peuplée de plantes énormes, où les sapins d'un cube supérieur à 20 m³ n'étaient pas rares. Cette forêt a été exploitée à fond et, à la fin du siècle dernier, elle avait disparu.

Après l'enlèvement de la vieille futaie de Bataillard, et à part quelques essais de plantation accomplis malheureusement dans le bas de la division, on a laissé faire la nature. Le rajeunissement naturel, qui par places avait une certaine importance, déjà du temps de la vieille futaie, s'est développé sauvagement et c'est là précisément que le charbonnier est venu, en 1926, planter sa tente.

Le père Corvi, ainsi nommé familièrement, était un vieil Italien. Très sourd, on l'entendait néanmoins de loin chanter des romances vénitiennes, scandées de coups de hache vifs et précis. Le père Corvi est mort à la fin de 1933, à l'âge de 84 ans.

Le travail que cet homme a accompli tout seul est extraordinaire et pendant les sept ans qu'il a vécus à Baulmes, voici exactement ce qu'il a produit : 41.297 kg de charbon et 598 stères de bois de feu.

Depuis la mort du père Corvi, on a continué à fabriquer du charbon à Baulmes; mais il est alors intervenu deux faits qui ont changé l'aspect de la question et ont amené tout ce problème du charbonnage à un stade, lequel, à mon avis, attend encore sa solution.

Ces faits, les voici ainsi formulés :

Premièrement, en 1934 : intervention de l'Etat.

Deuxièmement, en 1935 : cyclone du 23 février.

Il est des gens qui considèrent l'Etat comme une Providence, de laquelle ils attendent des remèdes à tous leurs maux. Si je ne suis pas de cet avis et n'ignore pas que l'Etat a des moyens qui ne sont pas illimités et aussi des soucis, je fais toutefois une distinction. J'estime que du moment où l'Etat intervient, dans une affaire, il doit accepter la conséquence logique de son intervention.

Dans le cas particulier, l'intervention de l'Etat consiste en une circulaire émanant de l'Office du chômage, laquelle défend l'utilisation des charbonniers, tous Italiens, pour le façonnage des coupes, afin de ne pas concurrencer nos bûcherons indigènes. Cette circulaire propose, en outre, la création d'apprentis charbonniers, d'origine suisse.

La conséquence directe de cette circulaire a été que la production de charbon qui était, jusqu'à fin 1933, de 6000 kg par année, s'est élevée, en 1934, à 17.124 kg. Ces chiffres concernent la commune de Baulmes, mais les mêmes faits se sont naturellement produits ailleurs.

Si, personnellement, je m'oppose catégoriquement à cette idée d'occuper des charbonniers suisses, et ceci pour des raisons pratiques que je ne peux exposer ici, je suis, par contre, parfaitement d'accord que les charbonniers ne fassent pas de concurrence à notre main-d'œuvre indigène, au sujet du bûcheronnage. Mais puisque cette mesure, prise par l'Etat, a comme conséquence de forcer la production du charbon, il me semble logique que le même Etat prenne des mesures pour l'écoulement de ces produits.

Le cyclone du 23 février 1935 a encore augmenté la production pour Baulmes (21.450 kg en 1935), par le fait qu'il a fallu écouler l'énorme quantité de feuillus déracinés. Ailleurs, les restrictions de coupe, découlant du cyclone, ont eu le même effet. Il en est résulté un effondrement des prix du charbon, lequel n'est pas justifié, en face des énormes possibilités de placement du charbon de bois en Suisse.

L'intervention de l'Office du chômage s'est faite sur le plan cantonal; et une protection efficace du charbon ne peut se faire que sur le plan fédéral. A cet effet, le Département vaudois de l'agriculture a fait à Berne des démarches dont je suis très reconnaissant. Le Département fédéral de l'économie publique s'est alors adressé à l'Office forestier central de Soleure et là l'affaire est restée en suspens, ou du moins c'est ce qu'il me semble.

J'ignore les causes de cet échec, mais à mon avis, il n'a rien de décourageant. Bien au contraire, j'estime que les autorités responsables ne pouvaient prendre aucune décision intéressante et ceci par la faute des intéressés. En effet, l'Office central a fait parvenir aux inspecteurs forestiers, s'occupant de la fabrication du charbon, une circulaire-questionnaire, laquelle posait exactement quatre questions. La question principale était : « dans le cas où la Confédération prendrait des mesures pour protéger le charbon indigène, à quel prix estimez-vous qu'il faut le vendre ? »

La réponse à cette question, de la part des intéressés, a dénoncé de tels écarts et de telles divergences de vues qu'il est parfaitement clair qu'une autorité, même très bien disposée, ne pouvait que battre en retraite. Voici l'une de ces divergences, mais je m'empresse d'ajouter qu'il en existe d'autres, toutes d'ordre pratique.

Dans un article du soussigné, écrit en juin 1935, mais qui a paru dans « l'Illustré » du 23 avril 1936, on peut lire : « *L'industrie métallurgique utilise, en grande quantité, le charbon de bois pour la trempe des métaux. En Suisse, les charbonniers sont très rares, parce qu'ils ne peuvent que difficilement lutter contre la concurrence du charbon étranger, qui se fabrique en grand dans les exploitations forestières*

de plaine et à l'aide des procédés les plus modernes. Les rares charbonniers, qui subsistent encore chez nous, ne le peuvent qu'en fournissant un produit de toute première qualité, préféré et par conséquent payé plus cher par les usines du pays. »

Le second son de cloche, que j'ai sous les yeux, est rédigé en toutes lettres dans un document qui m'a été envoyé le 12 décembre 1935. Il y est dit: « *Il se rendit compte que le charbon de bois avait des possibilités de vente importantes, à condition de s'adapter aux prix de l'étranger.* »

Il est difficile de s'imaginer conceptions plus dissemblables que celles citées plus haut. Et, pourtant, ces deux opinions concordent sur un point, c'est que la consommation du charbon de bois en Suisse est importante. Oserais-je tirer une conclusion de cet accord en affirmant que, depuis 1781, la consommation suisse n'a pas baissé? Est-il bien téméraire aussi d'affirmer qu'il n'a jamais discontinué, en Suisse, d'exister des forêts d'où l'on pouvait en tirer du charbon? Je ne le pense pas! Donc, depuis 1781, ni le bois pour la fabrication, ni les débouchés pour la vente n'ont manqué; mais, par contre, ils faut avouer que les charbonniers de 1781 ont disparu, sans laisser de successeurs. Pourquoi cela? Avec l'amélioration des conditions de transport, la concurrence des charbons étrangers, arrivant très bon marché chez nous, a créé des conditions de vie intenable pour les charbonniers. L'agonie de cette vocation a dû être lente, mais elle est devenue définitive depuis que les chemins de fer ont rendu possible les transports sur une longue distance.

Aujourd'hui, alors que les blés récoltés en Amérique, et autres pays situés aux antipodes, arrivent en Suisse, malgré ces distances immenses à des prix, trois, quatre et même cinq fois inférieurs à ceux payés par la Confédération aux producteurs indigènes, se représente-t-on la catastrophe qui résulterait pour notre population rurale, si tout-à-coup on priait les paysans d'adapter leurs prix à ceux des pays étrangers. C'est une question de vie ou de mort que tous ces problèmes découlant de la subvention fédérale du blé. La classe paysanne est puissante et intéressante; on peut critiquer l'aide que lui accorde la Confédération, dans un sens ou dans un autre, mais je ne pense pas que l'on puisse même effleurer l'idée de supprimer purement et simplement ces subventions. Les paysans doivent être heureux, on leur vient en aide; les charbonniers, on les a laissés disparaître.

Avant 1926, on ne fabriquait pas de charbon à Baulmes. Il a donc fallu que les charbonniers trouvent un débouché pour leur marchandise. Ils y ont réussi, et ceci à des prix de vente bien supérieurs à ceux payés pour les charbons étrangers. S'ils ont pu arriver à ce résultat, c'est précisément pour la bonne raison que la qualité du charbon de Baulmes s'est fait une renommée. La situation en était là, lorsqu'à fin de 1935, la théorie fallacieuse du deuxième son de cloche

est venue, d'un seul coup, replacer toute l'affaire au temps où les charbonniers ont disparu une première fois. Toute la question est là : va-t-on laisser les charbonniers disparaître une seconde fois ?

A mon avis, ce serait une erreur d'en arriver là et pourtant, aujourd'hui, si des mesures ne sont pas prises par des organes compétents, c'est bien à quoi on va aboutir. J'estime que les charbonniers sont dignes d'intérêt et que, pour deux raisons, il faut essayer de réintroduire leur genre d'activité dans nos forêts. Les charbonniers peuvent, en produisant un charbon indigène, jouer leur rôle dans l'économie générale du pays; deuxièmement, au point de vue cultural, ils sont insurpassables pour nettoyer des peuplements qui, par leur situation, sont la plupart du temps laissés à eux-mêmes.

J'ai sous les yeux les renseignements qu'a bien voulu me donner la Direction générale des douanes, au sujet des importations de charbon de bois en Suisse. Je les copie intégralement :

Année	Quantité; quintaux	Valeur Fr.	Valeur moyenne p. quintal, net	Produit des droits Fr.
1930	44.894	521.482	11,62	13.473
1931	32.220	374.614	11,63	9.659
1932	29.117	320.272	11,—	8.614
1933	24.449	270.527	11,04	7.313
1934	34.141	366.249	10,73	10.170
1935	33.845	598.288	17,68	9.910

L'importation du charbon de bois en Suisse a donc varié, en six ans, entre 2,5 et 4,5 millions de kilogramme par année; cela représente 37.500 à 67.500 stères de bois. La Suisse n'est-elle pas capable de fournir cette quantité ? Ou, plutôt, ne peut-on pas organiser les choses de telle sorte que la Suisse fournisse elle-même le tout, ou partie de sa consommation ? La finance des droits de douane s'élève actuellement à 0,30 fr. par 100 kg. Ce chiffre si bas est éloquent; il illustre bien la thèse qui consiste à croire que la Suisse serait incapable de produire elle-même son charbon de bois. Il confirme la thèse que, dans l'esprit des dirigeants de notre économie, l'industrie, autrefois florissante, du charbonnage est morte. Paix à ses cendres !

D'autre part, en 1930, alors que le prix du charbon importé s'élevait à 11,62 fr. en moyenne, le charbon de Baulmes se vendait de 20 à 25 fr. les 100 kg; d'où l'importance du facteur qualité. Actuellement, les prix varient entre 10 et 13 fr. les 100 kg; ils sont donc à égalité avec ceux de l'étranger. Mais, c'est là imposer des conditions de vie intenable aux charbonniers, qu'il est impossible de maintenir, sans enfreindre l'ordre de l'Office du chômage qui interdit aux charbonniers de façonner des coupes.

En 1934, la commune de Baulmes a occupé trois charbonniers. Leur travail a rapporté à la commune la somme de 2604 fr., mais, par contre, celle-ci a payé aux charbonniers la somme de 2628 fr. de

façonnage, d'où un déficit de 24 fr. Ce minime déficit, purement financier, est par contre largement compensé par le travail cultural accompli par les charbonniers. Je m'empresse d'ajouter que les charbonniers ont travaillé en 1934 à Bataillard et que le même raisonnement se trouverait faussé s'il s'était agi de peuplements rapprochés du village et faciles à exploiter. Dans de tels peuplements, le travail des charbonniers est un non-sens économique, car le rapport financier de l'opération est minime. Mais, qu'à cela ne tienne, les forêts de Bataillard ne manquent pas dans le Jura et dans les Alpes !

Baulmes, le 28 octobre 1936.

André Péclard, inspecteur forestier.

L'économie forestière au temps passé.

Un projet de répartition des taillis d'affouage entre les ménages communiens, dans la seconde moitié du XVIII^{me} siècle.

(Suite et fin.)

Cependant, le Conseil et son avocat s'appliquent à mettre sur pied un avant-projet de partage, en s'efforçant à concilier deux choses difficilement conciliables : le libre usage de la propriété commune et le droit de haute surveillance sur les conditions, ou l'économie, de cet usage.

Vu son intérêt tout spécial pour l'histoire des forêts communales, nous transcrivons tel que, et *in extenso*, cet avant-projet.

1. *L'on divisera ce bois destiné au fôcage en autant de parcelles qu'il y a de Communiens faisant feu (soit ménages), en les égalisant autant que possible eû égard à l'étendue du sol et au bois; et l'on en donneroit un à chacun des Communiens domiciliés dans le lieu.*

2. *Ces portions seront inaliénables : la Propriété en demeurera à la Communauté.*

3. *Lorsqu'il n'y aura plus d'héritiers en ligne directe du possesseur, et après la mort de la Veuve de celui qui mourra sans enfans, sa portion sera réversible à la Communauté; et le Conseil la donnera à un Communier qui n'en aura point (les nouveaux ménages, apparemment), et qu'il jugera le mériter le mieux, en donnant toujours la préférence aux gens mariés sur les garçons, et autant que possible au plus vieux marié.*

4. *Deux portions ne pourront jamais être réunies sur la même tête.*

5. *Il sera deffendu, sous une amende de 100 francs, de couper les Alevis, soit jeunes Plantes, au-dessous de la mesure fixée par un Règlement à ce sujet.*

6. *Chaque année, le Conseil en corps fera la visite des Portions, et il fera payer l'amende sans rémission à ceux qui seront trouvés en faute. Dans cette même visite, il aura soin de remarquer ceux qui né-*